

COMMUNE DE MONTCHABOUD
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE
CANTON DE OISANS ROMANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 19 mars 2025
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre :

Abstention :

Secrétaire de séance : V. Feltrin

Présents : G. Soto, A. Telmon, J.F. Armand, C. Verollet, V. Feltrin, R. Chabert,
F. Gagnaire, L. Raes

Excusés : M. Ortiz,

N° 05-2025

**Objet : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE
L'ANNEE 2025**

Après analyse du Budget Primitif 2025, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

| Taxes | Taux d'imposition 2024 | Taux d'imposition 2025 |
|----------------------|---------------------------|---------------------------|
| D'habitation | 7.05 | 7.05 |
| Foncière (bâtie) | 32 | 32 |
| Foncière (non bâtie) | 94.65 | 94.65 |

CHARGE Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, is written over the official stamp.